



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 14 septembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 21h40.

**Étaient présents** : : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE.

**Étaient absents** : M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

**Secrétaire de séance** : Mme Colette LOMBARD.

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; B. DIRAND/P. BENOIT ; D. DUMONT/S. KURT ; G. BRUCHON/C.LOMBARD.

### Révision des prix des repas au restaurant périscolaire

Depuis 2015, l'entreprise COMPASS GROUP ESTREDIA assure la restauration du périscolaire en utilisant la liaison froide. Familles Rurales supervise le périscolaire, et les familles qui y inscrivent leurs enfants paient à Familles Rurales le coût des prestations d'animations proposées. Concernant le coût de la cantine scolaire, la commune facture les repas aux familles au tarif de 5,48 € TTC, conformément à la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2015, par l'intermédiaire de Familles Rurales. Cependant, le tarif unique de 5,48 € TTC ne couvre pas l'ensemble des frais, qui comprend le coût du repas facturé par le prestataire, les consommables (énergie, eau) et le personnel communal qui assure le service.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, avec la mise à jour des prix due à l'inflation, le coût total est évalué à 8,63 € TTC en moyenne / repas. Le solde est pris en charge par la commune (2.75 € TTC).

En raison de l'inflation et du fait que le prix des repas facturé aux familles n'ait pas évolué depuis 2015, il est proposé de l'augmenter à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 en fixant un tarif unique de 5,88 € TTC par repas (+7,3 %), qui se situe en - deçà de l'inflation cumulée depuis 2015 et reste supportable par les familles. Ce tarif sera révisable chaque année.

Par ailleurs, une partie du coût total du repas restant à la charge de la commune (2,75 € TTC), il est proposé que les communes extérieures concernées participent financièrement au coût restant à charge en fonction du nombre d'enfants de leurs communes inscrits.

Au vu de ce qui précède et sur la base de ces éléments, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette augmentation de tarif unique du prix du repas à 5.88 € TTC, révisable chaque année,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter la participation des communes extérieures bénéficiaires à hauteur de la participation de la commune de Valdahon,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

**Rapport adopté à l'unanimité** :

**Pour** : 21

**Contre** : 0

**Abstention** : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
19/09/2023